

Adresse des gendarmes de la Manche, faisant partie de l'armée du Rhin, qui rendent toutes les honneurs à la Convention qui a découvert la conspiration et livré au glaive des loi les auteurs, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des gendarmes de la Manche, faisant partie de l'armée du Rhin, qui rendent toutes les honneurs à la Convention qui a découvert la conspiration et livré au glaive des loi les auteurs, lors de la séance du 3 floréal an II (22 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 150;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27876_t1_0150_0000_5

Fichier pdf généré le 30/03/2022

12

Les Bataves cantonnés aux avant-postes de Comines; les gendarmes de la Manche, faisant partie de l'armée du Rhin; le quatrième bataillon des Côtes-du-Nord, témoignent leur indignation contre les conspirateurs livrés au glaive de la vengeance nationale, et invitent la Convention à ne pas quitter son poste; ils resteront au leur jusqu'à ce que tous les tyrans soient vaincus.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

a

[Les Bataves cantonnés aux avant-postes de Comines, à la Conv.; Wervicq, 6 germ. II] (2).

« Législateurs,

Victimes du despotisme stadhouderien, et de l'aristocratie de quelques familles, nous avons longtemps avant le peuple français à l'exemple de nos ancêtres qui secouèrent le joug du tyran espagnol, fait des grands efforts pour conquérir la liberté. Réfugiés en France avant sa régénération, nous n'y fûmes que les jouets de la politique astucieuse du dernier tyran, et de ses infâmes ministres, mais la Révolution française, cette sainte insurrection du peuple contre tout genre de despotisme, ne tarda pas de faire luire pour nous l'aurore de la liberté.

Jaloux de défendre une si belle cause devenue celle de tous les peuples, nous n'avons point hésité de nous réunir; dès le principe de la guerre, nous n'avons demandé que l'honneur de combattre sous le drapeau de la liberté, et toujours aux extrêmes frontières nous avons versé notre sang pour elle; nos plaies, les cicatrices et la perte de plusieurs de nos frères d'armes, attestent notre zèle, et nous rendent dignes d'être républicains.

Fidèles à nos devoirs, fermes à nos postes, et toujours prêts à faire mordre la poussière aux esclaves des despotes coalisés, nous avons appris qu'un complot affreux avait été tramé contre la souveraineté du peuple et la représentation nationale, nous en frémissions d'horreur et d'indignation; mais, grâce à vos sages mesures, il est découvert et la France est sauvée.

Braves montagnards, Législateurs intrépides, nous vous en félicitons; soyez à jamais le fléau des factieux et des conspirateurs et que le glaive de la loi purge le sol de la liberté des scélérats, de ces monstres qui sous le voile du patriotisme assassinaient le peuple; jaloux de seconder vos efforts, nous jurons tous de mourir en défendant la liberté et l'égalité; nous jurons haine aux intrigants, aux factieux et aux conspirateurs, comme aux tyrans.»

CORICOUR (*lieut'*), LIVAN, HOFMAN (*canonnier*), KRAGER (*cap'*), BRUGT (*caporal fourrier*), GREIN (*serg' major*), RODRIGO (*lieut'*), LÉOBIS (*cap'*), THOLE (*serg'*), VAN BOECOP (*chef de*

b^{on} et adj^{nt} g^{ral}), BONHOMME (*chef de brigade*), CRAAY (*canonnier*), VAN DE POEL (*canonnier*), VERHOST (*cap'*), DUBOIS (*cap'*), BOOGHMAIS (*lieut' col.*), SCHMIDT, VARINGS (*cap'*), HERMAND (*adj^{nt} major*), VINGT, MEULDEN (*canonnier*), KNAAP (*serg'*), BLANC (*cap'*), SCHMIDT (*caporal*), ALEXANDERS (*serg' major*), KAST (*caporal fourrier*), MELIS, DEKONING, REINOER, KRAMER, MEYER, GRANDET, WILLEM, JANS, DE WILDE (*lieut'*), DE HEER, ROEVEN, RAAS (*lieut'*), DAENDELS (*chef de bataillon commandant les cantonnements*), HESPE Q.M. (*trésorier à la suite du 3^e bataillon de la demi-brigade de l'infanterie légère, attaché à l'Etat-Major du citoyen Daendel*) [et 20 signatures illisibles].

b

[Les gendarmes de la Manche, à la Conv.; 11 germ. II] (1).

« Citoyens Représentants,

D'un bout de la France à l'autre, le même cri vient de se faire entendre: Vive la Convention! Vive la Montagne! Les gendarmes soussignés, du département de la Manche, faisant partie de l'avant-garde de l'armée du Rhin, touchés de votre tendre sollicitude pour le peuple, vous rendent à jamais leurs hommages. La plus affreuse et la plus terrible des conspirations avait tramé votre perte et la nôtre, votre active vigilance et votre héroïque fermeté ont découvert et livré au glaive des lois, les auteurs de ces indignes complots. C'était en se masquant du patriotisme, que ces scélérats cherchaient à renverser notre sublime gouvernement. Ces hommes atroces et sanguinaires avaient osé vendre votre sang et le nôtre aux vils despotes qui nous environnent... Ah! un tel excès de perfidie nous surpasse! Frappez, dignes représentants, frappez des monstres que la terre aurait déjà du engloutir. Que leur punition serve d'exemple aux âmes qui auraient assez de bassesse pour se laisser corrompre. Que la terreur soit sans cesse à l'ordre du jour; que les aristocrates et les modérés subissent la peine que méritent leurs âmes avilies. Que tous ces nouveaux Catilina éprouvent la vengeance nationale et purgent entièrement la terre de la liberté. Il n'y eut qu'un Brutus à Rome, tous les vrais Français seront des Brutus. Continuez, zélés défenseurs de la patrie, continuez d'assurer le bonheur des républicains; vous voulez leur féliciter, votre dévouement et vos vertus vous mériteront à jamais leur amour et leur reconnaissance. Pour nous qui comptons toujours au premier de nos devoirs celui de servir fidèlement notre patrie, nous jurons de ne mettre bas les armes qu'après que le bonheur du peuple français sera parfaitement assuré; pour l'assurer ce bonheur, citoyens représentants, ne quittez votre poste que lorsque vous aurez conduit dans le port le vaisseau de la République.»

L. FRUITTIER CARBONNEL, MONTILLOT, LENOIR, LEGRIS, LE BIGOT.

(1) P.V., XXXVI, 47. M.U., XXXIX, 61.

(2) C 303, pl. 1100, p. 12; Bⁱⁿ, 3 flor.

(1) C 303, pl. 1100, p. 13; Bⁱⁿ, 3 flor.